



Handicap : "Nous faisons face à une crise RH inédite"



Jacky Vagnoni, président de Paralytic cerebral France, annonce que ses adhérents vont participer à la mobilisation du 6 octobre, lancée par l'Uniopss, pour réclamer des mesures urgentes en matière de recrutement.

Handicap : "Nous faisons face à une crise RH inédite"

À l'occasion des 30 ans de la fédération Paralytic cerebral France, Jacky Vagnoni, son président, expose ses préoccupations de rentrée. Selon lui, les recommandations de l'ONU sur le manque d'inclusion des personnes handicapées n'apportent rien de neuf. Il alerte en revanche sur la crise RH inédite que rencontrent les structures actuellement.

Pouvez-vous présenter votre fédération ?

Jacky Vagnoni Récemment rebaptisée Paralytic cerebral France, la fédération regroupe 25 associations locales qui, pour les deux tiers, gèrent des dispositifs médico-sociaux accompagnant des personnes vivant avec une paralysie cérébrale. Dotées de budgets d'environ 25 millions d'euros annuels, elles emploient 300 à 400 salariés. Un tiers de nos adhérents ne sont pas gestionnaires mais très impliqués dans les politiques « handicap » de leur région.

Notre fédération est ainsi un lieu de partage d'expériences et de plaidoyer pour une meilleure reconnaissance de ce handicap, qui touche 125 000 personnes en France.

Comment se passe la rentrée pour vos adhérents ?



[Visualiser l'article](#)

J.V. Nous faisons face à une crise RH [ressources humaines] inédite. Aujourd'hui, on compte environ 20 à 30 % de postes vacants sur certaines fonctions essentielles pour des structures médicalisées (infirmiers, aides-soignants, accompagnants éducatif et social), ce qui crée d'importantes tensions dans les structures. De nombreux établissements pour adultes ne peuvent plus assurer un accompagnement à temps plein et ont demandé aux familles d'accueillir leurs proches une partie de la semaine.

Ce phénomène connaît une accélération ces derniers mois, en raison du Ségur de la santé qui a créé une concurrence entre les personnels de différents secteurs. Quant aux professionnels exerçant dans des établissements gérés par les conseils départementaux, aucune revalorisation n'est prévue et le silence de l'Assemblée des départements de France (ADF) sur le sujet pose question.

Nous avons prévu de participer à la mobilisation du 6 octobre, lancée par l'Uniopss, pour appeler les pouvoirs publics à prendre des mesures urgentes afin de permettre aux employeurs de recruter.

Ce mois de septembre est aussi marqué par les recommandations de l'ONU qui exhorte la France à aller plus loin en matière d'inclusion des personnes handicapées dans la société, quelle est votre réaction ?

J.V. Cela fait 20 ans que l'ONU porte ce message et ces recommandations ne sont donc pas une surprise. Rien de nouveau sous le soleil ! Rappelons aussi que c'est un grief formulé à l'encontre de l'ensemble des pays européens.

Néanmoins, ces recommandations ne peuvent que décourager les gestionnaires qui font un travail important pour ouvrir leurs établissements sur l'extérieur. En effet, beaucoup de démarches de transformation de l'offre sont d'ailleurs à l'œuvre et ils peuvent avoir le sentiment que beaucoup de leurs efforts ne sont pas reconnus. Pourtant, aujourd'hui, les acteurs sont prêts à aller davantage vers le milieu ordinaire mais, cela ne peut se faire qu'à partir de l'existant.

À quelques mois de la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron, quel regard portez-vous sur la politique gouvernementale en matière de handicap ?

J.V. Nous partageons les orientations politiques et des décisions positives sont à souligner, notamment en direction des aidants ou en matière d'aide à la parentalité. Mais, sur la forme, nous avons parfois eu l'impression que nos associations n'étaient pas considérées comme de réels acteurs du changement. Or, si l'on souhaite que ces orientations aboutissent, les corps intermédiaires doivent être mobilisés. Trop souvent, nous avons eu le sentiment d'être perçus comme ceux qui freinaient ce progrès, cette ambition d'inclusion.

La secrétaire d'État aux Personnes handicapées, Sophie Cluzel, mise sur les « communautés 360 » pour progresser en matière d'inclusion, vous y croyez ?

J.V. Sur le papier, ces communautés ont du sens, mais sur le terrain, que vont-elles apporter de plus que les MDPH [maisons départementales des personnes handicapées] qui sont le lieu où tous les acteurs se retrouvent ? À ce stade, je n'en ai pas une vision claire et nous ne savons pas si des moyens nouveaux seront mobilisés là où les besoins se font sentir.

Hormis la question des ressources humaines, quelle est l'urgence ?

J.V. Aller vers davantage d'équité entre les départements. Actuellement, les fonctionnements des MDPH ne sont pas identiques d'un territoire à l'autre, ce qui conduit à des disparités importantes, en particulier sur les



[Visualiser l'article](#)

délais de traitement ou l'évaluation de la compensation. La feuille de route « MDPH 2022 » est un point positif mais il faut aller vite.

Plus globalement, il y a un problème de pilotage de la politique du handicap en France qui est répartie entre l'État et les départements. Tous se renvoient la balle ! Comment, dans ce contexte, mener une politique cohérente ?

Nous appelons de nos vœux l'État et les départements à trouver une façon d'harmoniser la politique du handicap. Je suis convaincu qu'il est possible de faire mieux à dépense égale.

Quels sont les enjeux de votre fédération dans les années à venir ?

J.V. Dans la perspective des élections présidentielles, nous allons formuler les attentes et les besoins des personnes touchées par la paralysie cérébrale. Par ailleurs, nous allons continuer à travailler sur les pratiques professionnelles, en particulier en matière de réadaptation, dont les personnes ont besoin toute leur vie. Avec la Fondation paralysie cérébrale – notre partenaire sur le volet « recherche scientifique » –, nous avons déposé une demande de recommandation auprès de la Haute autorité de santé (HAS) en ce sens. Nous voulons ainsi défendre nos établissements et services porteurs de valeur ajoutée. Car, si aujourd'hui la tendance est à créer des ESMS « pluri-handicap », nous tenons à nos spécificités pour plus d'efficacité dans l'accompagnement de la paralysie cérébrale.